



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°35_CC_2024_CCDS

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CCDS AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (SIA) 2024

Séance du 28 juin 2024

Date de convocation : 24 juin 2024 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit juin à huit heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX

Absents excusés ayant donné procuration :

Véronique JACARIA à Gaëtan STANISLAS
Sylvio BOCAGE à Fidélia BOCAGE
Rosange CARENE à Pierre-Richard AUGUSTIN

Absents excusés :

Eliette BEAUFORT, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Diana JAMES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Lauric SOPHIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Johanna HORTH, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif de modifier le plan de financement de cette action en soutenant financièrement la Chambre d'Agriculture de Guyane dans le cadre de l'organisation d'une délégation guyanaise au Salon International de l'Agriculture 2024 qui a eu lieu du 24 février au 3 mars.

Du 24 février au 3 mars se tenait la 60^e exposition du Salon International de l'Agriculture à Paris. L'occasion pour la Guyane d'exposer ses produits de qualité, diversifiés et appréciés d'un grand nombre de consommateurs.

Un îlot thématique tenu par la Chambre d'Agriculture de Guyane, en partenariat avec la CTG, la CCDS et le PNRG, a permis à plusieurs producteurs guyanais de présenter leurs produits aux nombreux visiteurs du Salon.

Le territoire des Savanes a pu être valorisé par le biais de visuels, d'un stand dédié à la CCDS, de la mention « partenaire financier » dans les diverses communications de la Chambre, ainsi que par la présence de quatre producteurs du territoire (Bois de Rose de Guyane de Sinnamary, Lozey Péyi de Sinnamary, Yana Bio de Kourou, YIJAK de Iracoubo).

C'est dans le cadre de cette mise en visibilité du territoire des Savanes que la Chambre d'Agriculture de Guyane a sollicité un soutien financier de la part de la CCDS à hauteur de 3 000€ (trois mille euros).

Ce soutien financier rentrerait dans le cadre des crédits, estimés à 33 500€ (trente-trois mille cinq cents euros), et dédiés à la participation de la CCDS au SIA dans la délibération n°116_CC_2023_CCDS du 21 décembre 2023 portant participation de la CCDS au Salon International de l'Agriculture (SIA) 2024 – Paris.

Aussi, il vous est proposé de soutenir la Chambre d'Agriculture de Guyane à hauteur de 3 000€ (trois mille euros).

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

ATTRIBUE une subvention de 3000€ (trois mille euros) au profit de la Chambre d'Agriculture de Guyane pour le SIA 2024

INSCRIT au Budget 2024 les crédits nécessaires à cette contribution.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu délibération n°116_CC_2023_CCDS portant participation de la CCDS au Salon International de l'Agriculture (SIA) 2024 – Paris ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 14 juin 2024 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE une subvention de 3000€ (trois mille euros) au profit de la Chambre d'Agriculture de Guyane pour le SIA 2024.

ARTICLE 3 : INSCRIT au Budget 2024 les crédits nécessaires à cette contribution.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 16
Pour : 16
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 28 juin 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président.

Francois RINGUEI



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20240701-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2024

Publication le : 02-07-2024